

Dossier de demande de subvention
Dispositif des compositeurs associés dans les scènes pluridisciplinaires
Éléments à fournir

I. Description du projet

1. Note d'intention cosignée par le directeur de la scène et le compositeur associé :

- contexte de l'association
- objectifs communs
- grands axes artistiques

2. Projet :

2.1. Modalités du projet du compositeur au sein de la scène :

- temps de présence
- modalités de travail avec la direction et l'équipe de la scène
- interventions du compositeur : créations, rencontres avec le public...

2.2. Détail des actions menées sur la durée du dispositif (deux ans) en matière de :

- création
- production
- diffusion
- action culturelle et pédagogique, sensibilisation
- communication et valorisation

2.3. Partenariats avec :

- les interprètes, ensembles, orchestres...
- les établissements d'enseignement général et spécialisé
- les autres acteurs culturels

2.4. Calendrier des actions :

détaillant la date, le lieu, le type d'action, les intervenants (musiciens, artistes d'autres disciplines...), les partenariats institutionnels, artistiques, pédagogiques...

II. Budget (à établir pour chacune des deux saisons du dispositif)

I. Recettes :

- subventions publiques
- apport de la scène portant le projet :
 - * en fonctionnement : personnel, équipement...
 - * au projet : moyens financiers affectés aux projets de production et diffusion
- apports externes en co-production et co-réalisation (détail)
- autres financements : sociétés civiles, mécénat, billetterie...

Le soutien apporté par la DGCA et la SACEM devra être exclusivement employé à la mise en œuvre du dispositif, aucune part ne pourra être employée pour le fonctionnement propre du lieu d'accueil du dispositif.

II. Dépenses :

- dépenses liées à l'accueil du compositeur :
 - * hébergement
 - * rémunération du compositeur
 - * autres dépenses
- dépenses de production (par projet)
- dépenses liées aux actions de diffusion
- dépenses liées aux actions culturelles et pédagogiques
- dépenses de communication
- autres dépenses dont valorisation